Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1164

Artikel: La réforme immédiate
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009372

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
24 mars 1994 – nº 1164
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

La réforme immédiate

Tout exécutif, lors de chaque vacance et de chaque renouvellement, doit procéder à la répartition des départements. Dans le canton de Vaud, la question était bloquée par la prétention hégémonique du Parti radical d'occuper les trois départements de son choix. Le peuple a tranché; et deux radicaux, c'est évidemment trop peu pour occuper trois départements clés. Mais avant de redistribuer, ne faudrait-il pas d'abord réformer ?

Philippe Pidoux occupait un département bicéphale. Celui de l'Intérieur, d'abord, qui est réputé prestigieux puisqu'il est le seul des sept à être installé au Château cantonal. Sont de sa compétence les relations avec les communes, avec les préfets, la loi électorale, la péréquation intercommunale. Mais le département de l'Intérieur est aussi celui de la Santé publique dont les services ont pris une importance accrue. D'une part l'évolution de la médecine et le vieillissement de la population en font un secteur très coûteux pour les finances publiques, d'autre part la planification hospitalière est particulièrement difficile à réformer: elle touche non seulement à un acquis, mais à des angoisses profondes, celles que suscitent la maladie, l'opération chirurgicale, la mort. Partout, voyez Fribourg, voyez Neuchâtel ou la France, les réformes sanitaires suscitent des résistances farouches. Les Vaudois, de surcroît, consomment plus de traitements médicaux et recourent plus à l'hospitalisation que la moyenne nationale.

Or, il est apparu un dysfonctionnement entre les deux têtes du même département: la structure politique n'est plus le support des réformes nécessaires, préparées de surcroît, mais c'est une autre question, de manière jacobine. Cette analyse est partagée par tous les observateurs. Dès lors, avant de simplement redistribuer les départements, ne faudrait-il pas d'abord revoir l'organisation du Conseil d'Etat ?

Un groupe de travail, mandaté par le Conseil d'Etat, avait préconisé une réforme. Quoique modeste, elle se heurtait aux habitudes de pouvoir. La mise à disposition du département de l'Intérieur et de la Santé publique la rend aujourd'hui possible. De quoi s'agit-il ?

D'abord, comme tous les cantons romands l'ont fait ou se proposent de le faire, regrouper Santé publique et Prévoyance sociale. Il y a pour cela des raisons pratiques. Plusieurs décisions touchent l'un et l'autre secteur, par exemple les soins à domicile, l'aide à l'assurance-maladie, la planification sociale et sanitaire.

Si cette fusion était opérée, le département de l'Intérieur serait rendu à sa vocation, celui des rapports de l'Etat avec les communes et les régions. La fonction peut paraître mince, si elle est de simple surveillance conservatrice. Elle est considérable si des réformes sont entreprises: découpage des arrondissements électoraux, péréquation intercommunale. Mais la mise en place d'un esprit de collaboration régionale, ce qui est autre chose que des structures administratives contraignantes, exigera aussi beaucoup d'interventions qui appartiennent plus à la diplomatie qu'à l'activité législative.

Aux relations intérieures s'ajoutent les relations extérieures avec les autres cantons, les régions frontalières; la gestion du dossier européen fait partie de cette compétence. Ces tâches jusqu'ici ont été attribuées à Justice et Police ou confiées *ad personam* à tel ou tel conseiller. Elles pourraient donc être regroupées dans un département chargé à la fois des relations extérieures et intérieures.

Les difficultés financières exigeraient des choix. C'est le rôle des Finances, sur la base des projections des départements, de les préparer. Mais Finances est naturellement porté à exiger de tous des économies, c'est son rôle ! Même si ses exigences sont pondérées, en fonction de la structure des dépenses de chaque département, il pousse à l'égalité des sacrifices. La préparation du choix des priorités à soumettre au Conseil d'Etat sur la base des documents utiles devrait être le fait d'une délégation présidentielle qui pourrait comprendre le président, le vice-président, et Finances. Ce serait un modeste renforcement de l'autorité présidentielle, tempérée par un tournus propre à désarmer les méfiances.

La réorganisation du Conseil d'Etat peut être vue, idéalement, comme la recherche du meilleur fonctionnement souhaitable ou, d'un point de vue

●●●

ÉLECTIONS VAUDOISES

Le dimanche où voter a changé quelque chose

Au deuxième tour de l'élection au Conseil d'Etat, les Vaudois ont confirmé la tendance des communales de l'automne dernier et du premier tour d'il y a deux semaines.

REPÈRES

Au premier tour de l'élection au Conseil d'Etat, où la majorité absolue est nécessaire pour être élu, seuls trois candidats ont passé: un libéral, un radical et un UDC. Au second tour, l'électorat a élu les trois candidats de l'alliance rose-verte et un second radical. Fait historique: un conseiller d'Etat en place, le radical Philippe Pidoux, n'a pas été réélu. Et le libéral qui n'était pas candidat au premier tour n'a pas obtenu les faveurs de l'électorat. Le Conseil d'Etat est donc composé de 2 radicaux (–1), 2 socialistes, 1 libéral, 1 UDC et 1 écologiste (+1).

L'analyse des résultats confirme que l'Entente de droite ne fonctionne qu'à condition de voter compact. Or ce ne fut pas le cas pour les radicaux et les libéraux. Ainsi pour les non élus:

– Eric Rochat (lib) obtient 15 483 voix radicales sur 18 503 bulletins de ce parti. Philippe Pidoux (rad) ne fait pas le plein dans son parti, puisqu'il totalise 16 309 voix radicales.

– Philippe Pidoux obtient 9261 voix libérales sur 11 062 bulletins de ce parti. Eric Rochat en obtient 10 688.

Rappelons qu'Eric Rochat est à 322 voix du quatrième élu de dimanche et Philippe Pidoux à 3038 voix.

(*pi*) Il faut commencer par rappeler que le grand chambardement vaudois est, arithmétiquement, de portée limitée: la droite garde la majorité, avec quatre conseillers d'Etat sur sept. Mais le changement ne se limite pas à la conquête, par l'alliance rose-verte, d'un troisième fauteuil. C'est aussi la poursuite du déclin de ce que nous appelions, lors des élections communales de l'automne dernier, le radicalisme absolu. Pour régner sur le Conseil d'Etat, le Parti radical devait être nécessaire à l'élection des représentants libéral et UDC. Or, ces deux partis ont été appelés à la rescousse pour tenter de sauver le siège de Philippe Pidoux; ils se sont trouvés en situation de dicter leurs conditions, ce qu'ils ne se sont pas privés de faire.

La droite a bien payé dimanche l'abandon de ses préoccupations centristes. Rappelons simplement qu'avant Philippe Biéler, un autre M. Locataires a siégé au Château. Il était radical, s'appelait Edouard Debétaz, et s'était illustré par ses interventions sur ce thème cher aujourd'hui au nouvel élu écologiste, au point d'ailleurs de provoquer des réactions parfois violentes des milieux immobiliers.

Le changement qui est rendu possible, si ce n'est obligatoire, par cette élection, tiendra peut-être plus aux personnes qu'aux partis. Leur âge, celui de leurs enfants, leurs expériences, rapprochent les élus des cinq partis désormais représentés au gouvernement cantonal. On peut imaginer un renouveau par ce seul fait. Il faut compter en plus avec une légitimité renforcée de chacun des élus non radicaux. On a vu l'affranchissement libéral et UDC. Quant à la gauche, pour la première fois depuis les débuts de la formule magique, ses candidats ont été élus par comptage des voix et non pas tacitement. Ils n'ont pas eu à se contenter des deux sièges que leur laissait la droite, mais en ont conquis trois.

La gauche sort aussi de l'exercice sans dettes face au POP. Jean-Jacques Schwaab, le quatrième des élus de dimanche qui ne devance le candidat libéral que de 322 voix, a été élu sans que les voix de l'extrême-gauche soient déterminantes. Evidemment, si ces électeurs étaient restés chez eux, les résultats eussent été différents; mais la plupart d'entre eux ont voté uniquement pour leur candidat, Josef Zisyadis, celui-ci faisant d'ailleurs plus de voix sur les listes socialistes que sur celles de son parti. Par contre, les coups de crayon croisés, qui ont affecté Philippe Pidoux sur les listes libérales (et dans une moindre mesure sur celles de son propre parti) et Eric Rochat sur les listes radicales, ont été utiles aux candidats roses-verts. Et contrairement à ses commentaires, le candidat du POP n'aurait pas été élu s'il avait fait équipe avec les trois roses-verts. Ce parti reste néanmoins un partenaire obligé, ce qui n'ira pas toujours sans problèmes à cause de sa prétention à incarner la seule vraie opposition, qui est en contradiction avec ses appels à l'unité de la gauche.

L'exercice, enfin, était intéressant pour l'analyse du système à deux tours. A Genève, où la majorité nécessaire pour passer au premier tour est de 33% des voix, le Conseil d'Etat aurait été formé il y a deux semaines. Philippe Pidoux y siégerait encore et les rose-verts n'y disposeraient que de deux sièges. Et si les électeurs avaient voté au second comme au premier tour, la droite aurait dû gagner un siège au lieu d'en perdre un... Mais un électorat qui vote majoritairement à droite — voir aussi l'élection au Grand Conseil — a finalement élu dimanche un radical, mais deux socialistes et un écologiste... Voilà qui devrait redonner confiance à la gauche pour l'élection au Conseil des Etats de l'automne prochain. ■

●●●

partisan, comme la meilleure répartition égoïste du pouvoir et le transfert aux autres des bâtons épineux. La droite qui demeure majoritaire au Grand Conseil et au Conseil d'Etat peut être tentée de se débarrasser des départements à problèmes (Santé publique par exemple), tout en imposant linéairement aux départements dispendieux qu'elle aurait «abandonnés» des restrictions financières d'autant plus sévères que d'autres auraient à les assumer au nom de la collégialité.

Si ça partait ainsi, dans un esprit de revanche, malheur pour le canton ! En revanche, une première réforme gouvernementale consensuelle serait le signe que la compétition ne sera pas faite d'arrière-pensées politiciennes.

Réorganiser avant de redistribuer.

AG